



St-Paul-lès-Dax, le 18 décembre 2013

C O M M U N I Q U É

PROLONGATION DU GEL DES REMBOURSEMENTS JUSQU'AU 15 JANVIER 2014

Le groupe Gascogne a obtenu un accord de ses partenaires financiers pour proroger jusqu'au 15 janvier 2014 le gel des cas de défaut du contrat de crédit syndiqué, le gel du remboursement des échéances de principal des crédits de New Money et la suspension du remboursement de la caution appelée dans le cadre des condamnations infligées par la Commission Européenne (cf. communiqué de presse de la société du 26 novembre 2013).

Durant cette période, le Groupe poursuit ses discussions avec ses partenaires financiers pour faire face à son endettement et ses besoins de trésorerie.

Responsable de l'information financière

Patrick Bordessoule, Directeur Général Opérationnel - Tél. : 05 58 56 54 01 - Fax : 05 58 74 55 48

Relations Investisseurs

Guillaume Le Floch, Actus - Tél : 01 72 74 82 25

Relations Presse

Jean-Michel Marmillon, Actus - Tel : 01 53 67 07 80

A propos du groupe Gascogne :

Principal acteur de la filière bois en France, le groupe Gascogne est présent à tous les stades de la valorisation de la ressource forestière et est le seul acteur français totalement intégré sur l'ensemble de la chaîne bois-papier-transformation. Le groupe Gascogne, qui s'appuie sur 4 activités complémentaires, est le 1er opérateur multi spécialiste du bois en France, 1er producteur mondial de papier kraft naturel frictionné, un des leaders européens de sacs industriels et grand public et un des premiers producteurs mondiaux de complexes d'emballage et de protection.

ISIN: FR0000124414 / Reuters: GASP.PA / Bloomberg: BI FP / FTSE: 460